

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PHASE CANDIDATURE

1. OBJET DU MARCHÉ :

ETUDE DE GISEMENT ET CAPACITÉ D'EXTENSION DES ZAE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Consultation n°2023CPP001PI

2. MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de communes du Pays de Pouzauges. Maison de l'Intercommunalité
La Fournière
85700 POUZAUGES
Tél : 02 51 57 14 23,
SIRET 248 500 464 001986

Représentée par sa Présidente : Bérangère SOULARD
Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

3. CODE CPV :

71241000-9 - Études de faisabilité, service de conseil, analyse

4. PROCEDURE DE PASSATION :

Procédure Adaptée : Dispositions de l'article L1111-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et de R.2123-1- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

Les conditions de participation à la procédure de passation relatives aux capacités du candidat mentionnées à l'article L. 2142-1, ainsi que les moyens de preuve acceptables, sont indiqués par le pouvoir adjudicateur dans le présent avis d'appel à la concurrence (Article R2142-1 du Code de la Commande Publique).

5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

. Réalisation d'un état des lieux du foncier communautaire (offre) à caractère économique et analyse des besoins du territoire (demande) au regard des caractéristiques et de la dynamique de l'économie territoriale (données locales, démographie, tissu économique...).

Analyse du marché de l'immobilier d'entreprises du territoire (exploitation des bases de données et analyses à dire d'acteurs)

. Réalisation d'une étude de gisement : sélection de terrains nus permettant l'extension des zones d'activités communautaires pour répondre aux besoins en foncier à destination économique, à plus ou moins long terme.

Cette sélection sera réalisée sur la base d'une grille d'analyse construite sur des indicateurs pertinents et adaptés, aux enjeux de réduction de l'extension urbaine, d'impact environnemental et de contraintes techniques, géologiques, topographiques ou encore hydrauliques.

Une attention particulière sera à porter à la question des mixités des fonctions et du lien avec les centres bourgs (habitat, services, mobilités...). Les gisements potentiels issus de friches urbaines devront également faire l'objet d'un repérage. Les indicateurs proposés par le Bureau d'étude seront validés par le Comité de pilotage.

. Le bureau d'étude devra également réaliser un état des lieux précis des espaces de densification possibles du domaine public et du domaine privé (à l'échelle de la parcelle).

Une attention particulière sera portée sur ce volet de l'étude. Au-delà de l'état des lieux, il devra être proposé des actions concrètes qui devront être analysées techniquement et financièrement.

Périmètre

L'étude porte sur l'ensemble du territoire communautaire. Les Gisements potentiels issus de friches urbaines devront également faire l'objet d'un repérage.

Compétences requises

- Urbanisme
- Economie Territoriale
- Architecture
- Paysage
- Cartographie/SIG

. Réalisation de fiches actions permettant de mettre en avant les contraintes et atouts des secteurs recensés et leur intérêt au regard de l'impact écologique et environnementale. Sur les secteurs à enjeux, le cabinet proposera un schéma décrivant les principes d'aménagement (Sur le modèle d'une Orientation d'Aménagement Programmé)

- En fonction des enjeux, une sélection d'un 1 à 2 sites d'intervention expérimentaux avec propositions de faisabilité et de conception architecturales, urbaines et environnementales : Démarche AEU (implantation, hauteurs, déplacement, biodiversités, eau...) répondant aux enjeux de dérèglement climatique et aux besoins d'adaptation des entreprises (études de faisabilité niveau esquisse en plan masse, en croquis d'ambiance, en coupe de principe...)

La commande d'étude, exprimée dans le cahier des charges, est découpée comme suit :

Nombre de candidats : le nombre de candidats retenus sera de 3 maximum.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le Dossier de consultation sera mis en ligne le 26 janvier 2023 (date non contractuelle) pour les équipes sélectionnées

Les candidats seront possiblement invités à présenter leur offre et proposition d'honoraires lors d'une audition dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges le 21 mars 2023 (Dates non contractuelles)

6. DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION :

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et est valide pendant DOUZE (12).

7. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	OUI

Libellés	Signature
Attestation justifiant que le candidat satisfait aux obligations instaurées par l'arrêté du 01 décembre 2003 (en application de l'article 54.1 de la loi du 31/12/1971), qu'il exerce son activité en toute indépendance et qu'il n'est pas lié de quelque manière que ce soit avec un quelconque intermédiaire d'assurance en activité ou une quelconque compagnie ou société d'assurances en activité.	OUI

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	OUI

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	OUI
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	OUI
Indication des titres d'études et professionnels l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	OUI
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	OUI

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le document Unique de Marché Européen (DUME) pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

8. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières : Les équipes seront sélectionnées selon les critères suivants :

Compréhension des enjeux, du territoire, acteurs	5 points (
Référence des projets similaires	2.5 points
Compétences de l'équipe dédiée	5 points

La note de chacun des critères a été pondérée
Application d'un coefficient de 5
Exemple : $5 \times 5 = 25$
La note globale sera ramenée sur 20

Il sera possible au Pouvoir Adjudicateur de demander aux candidats de régulariser le contenu de leur candidature en cas d'oubli ou de production incomplète d'une pièce réclamée dans le dossier de candidature et ainsi rester dans la compétition.

9. CONDITION DE REMISE DES CANDIDATURES :

La transmission des candidatures se fait uniquement par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-securises.fr>

- Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.
- Le pli doit contenir les pièces de la candidature.
- Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.
- Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace la candidature précédente.
- Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.
- La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays de Pouzauges
Maison de l'Intercommunalité
Pôle Juridique
La Fournière
85700 POUZAUGES.

Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, le candidat est averti que les fichiers ne devront pas excéder 150 Mo (notamment en ce qui concerne le mémoire technique du candidat ainsi que les documents relatifs à la candidature).

Ainsi le candidat ne pourra scanner l'ensemble des documents de la candidature en un seul fichier.

Toute candidature présentant des fichiers supérieurs à 150 Mo ou non conforme aux prescriptions du règlement de consultation pourra être rejetée et écartée.

Pour des raisons d'ordre technique, il est demandé aux candidats de ne pas modifier le nommage des pièces téléchargées.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 500 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après négociation et attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et

offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures. En cas de problème sur la plateforme AWS, les contacter :

10. DATE DE REMISE DES CANDIDATURES / OFFRES :

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES EST FIXEE AU 16 JANVIER 2023 - 12 HEURES TERME DE RIGUEUR.

Transmission du DCE après analyse des candidatures le 26 janvier 2023 (date non contractuelle)

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES EST FIXEE AU 27 FEVRIER 2023 - 12 HEURES TERME DE RIGUEUR.

Plateforme : <https://www.marches-securises.fr>

11. NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder ou non aux auditions et négociation s

12. DELAI DE VALIDITE DES CANDIDATURES ET OFFRES :

90 jours à compter de la date limite de remise des offres

13. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'île Gloriette
44000 Nantes
Tél. : 02.40.99.46.00.

14. INFORMATIONS DIVERSES :

Candidature et Offre en français et en euro HT

15. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 15 DECEMBRE 2022